

n Kibungu le 8 juin 1961

N° 1356/AI 8/OI/G.Ph.-



A Monsieur le Chef de Commune
de & à

.....

Monsieur le Chef de Commune,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'il est illégal d'emprisonner d'office les contraints pour le non payement de l'impôt indigène.

Les contribuables en défaut doivent dans la mesure du possible, être affectés à des travaux d'intérêt général pour la commune, tel que entretien de la route, construction d'un bâtiment public etc..... mais à une distance de moins de deux heures de leur résidence.

Ils ne doivent pas rester sous la garde administrative mais doivent eux-mêmes pourvoir à leur logement et nourriture.

Ceux qui travaillent à un endroit distant de plus de deux heures de leur résidence reçoivent logement et nourriture mais apprenent leur couverture.

Monsieur le Préfet
GASUMUKU Philippe.-

Vu. l'A.T.

Bwana Chef wa Komine,

Ndakumenyesha ko abatasoze atali ngombwa ko bagomba gufungwa. Ahubwo ko bishobotse bagomba gukoreshwa imirimo ifitiye commine yose akamaro: nko kumuhanda, cyangwa kubaka inzu ya commine, aliko ntibakore ahantu harenze urugendo rw'amasaha abili uvuye iwabo, icyo bishobotse.

Ntibagomba gufungwa kereka igihe cyakazi nibo bishakira icumbi nibibatunga. Iyo biramutse bibaye ko bakora ahantu harenze urugendo rwa saa 2 uvuye iwabo, baracumbikirwa, bakanagabulirwa, aliko bakizanzira icyo bararamo.

.....

AI 8/07/61
11/4/61

CONGO BELGE — BELGISCH-CONGO
SERVICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DIENST DER TELEVERBINDINGEN

Arrivé à
Aankomst
10 4 25
T.S.F.
Heure :
Uur :

NUMERO Nummer	ORIGINE Oorsprong	MOTS Woorden	DATE Datum	HEURE Uur	VIA Via
39	Abidjan	129/23 8	0805		

Indications de service taxées
Betaalde dienstaanwijzingen

TÉLÉGRAMME
Telegram

Explication des abréviations admises pour les indications de service taxées :
Verklaring van de afkortingen toegelaten voor de betaalde dienstaanwijzingen :
RP = Réponse payée.
Antwoord betaald.
LT = Télégramme lettre.
Brieftelegram.
CR = Accusé de récep.
Kennissegeving van ontvangst.
TC = Collationnement.
Te collationneren

Im 10
cta =

St Pauls Biumba (Tavama)
Kibungu Kibungu Kigali
Kiseubi Nyanga Rutshuru
Shaurimoyo Abidjan =

La Colonie n'est soumise à aucune responsabilité en raison de la correspondance privée par voie télégraphique.
De Kolonie is niet verantwoordelijk wat betreft de private correspondentie langs telegrafische weg.

(Ordonnance législative n° 254/Télec. du 23 août 1940.)
(Wetgevende ordonnantie nr. 254/Telev. van 23 augustus 1940.)

No 105707/d11/provair attirer attention sur ordonnance no 333/388 du 22 octobre 1960 portant mesures d'exécution décret 20 janvier 1960 relatif impôt sur revenu stop art 22 a 2 du 18.8.1952 sur impôt indiférent stop avant que contrainte doit rester sous garde admistrative être abrogé stop illégal imprisonment d'office contraints impôts stop contrainables en défaut stop affecter dans mesure du possible à travaux à effectuer à l'endroit de moins de huit heures de leur résidence stop dans le cas stop pourvoir eux memes à logement et subsistance stop pourvoir logement et nourriture dans autres cas stop arrêtés sous contrainte ne remplissant pas conditions arrêtés 5 ordonnance précitée fait stop 2 Provair